

Demande d'autorisation d'abattage d'arbres/haies

à retourner au Service de l'environnement, Av. de Bois-Bougy 5 – 1260 Nyon

ÉLÉMENTS OBLIGATOIRES À RENSEIGNER ET CROIX A INDICUER

- Abattage lié à une demande de construire :**
- plan localisant les arbres concernés (relevé géométrique) avec le projet à annexer ;
 - **N° communal de dossier d'autorisation de construire** :234820.....
 - proposition de compensation d'abattage à faire valider (plan de plantation avec essences – tailles – formes ...)
- Abattage non lié à une demande de construire :**
- plan (ou croquis) à annexer, localisant les arbres concernés ;
 - proposition de compensation d'abattage à faire valider (plan de plantation avec essences – tailles – formes ...)

Requérant de la demande d'autorisation :

Nom et prénom du requérant : Romanens Création SA.....
 Adresse : Route de Founex 98.....
Téléphone : 0798521086

Signature du requérant

Date : 23/09/24.....

Propriétaire :

Nom et prénom du propriétaire :
 André François.....
 Adresse : Chemin du Boiron 4 1263 Crassier.....
Téléphone : 0798521086

Signature du requérant

Date : 23/09/24

Situation des arbres (lieu-dit, adresse) : Promenade du Mont-Blanc 12, 1260 Nyon

Le requérant joindra à sa demande un plan ou une carte de localisation des arbres concernés.

Désignation exacte des arbres faisant l'objet de la demande				renseignements complémentaires éventuels	
Parcelle N°	Nombre	Essence Genre et espèce	Ø tronc (à 130cm)	Hauteur	État de santé
1563	1	Ginkgo biloba	10		Sain
1563	1	Sapin -Abies Mobilis	20		Sain
1563	1	Tamaris de Printemps - Tamarix tetrandra	20		Sain
1563	1	Palmier chanvre - Trachycarpus fortunei	23		Sain
1563	1	Pin sylvestre - Pinus sylvestris	12		Sain
1563	1	Epicea pleureur - Picea abies 'Inversa'	14		Sain
1563	1	Cèdre de l'Himalaya - Cedrus deodara	19		Malade
1563	1	Platane - Platanus x hispanica	38		Sain

Le requérant joindra à sa demande des photos de l'ensemble des arbres concernés afin faciliter l'analyse de la demande par le Service.

Motif de la demande : La présence de ces arbres entrave l'implantation des fondations et compromet le bon déroulement des travaux. En conséquence, leur abattage est indispensable pour assurer la faisabilité du projet. Les arbres supprimés seront remplacés par la replantation d'espèces arboricoles et végétales indigènes, afin de préserver l'équilibre écologique du site.

(Laisser en blanc)

N° de la demande :demande reçue par :date :

Les requêtes incomplètes sont retournées aux intéressés

Le Règlement communal sur la protection des arbres et son Règlement d'application sont consultables sur www.nyon.ch

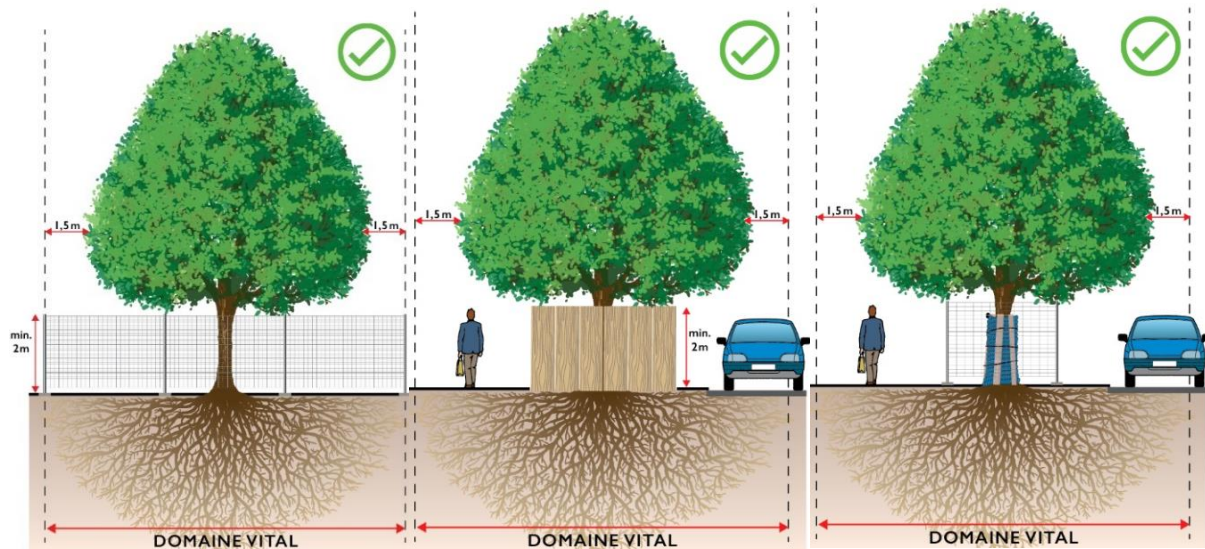
Obligation de protéger les arbres avant tous travaux – Mesures à soumettre préalablement au Service (voir au dos)

Protection des arbres pendant les travaux

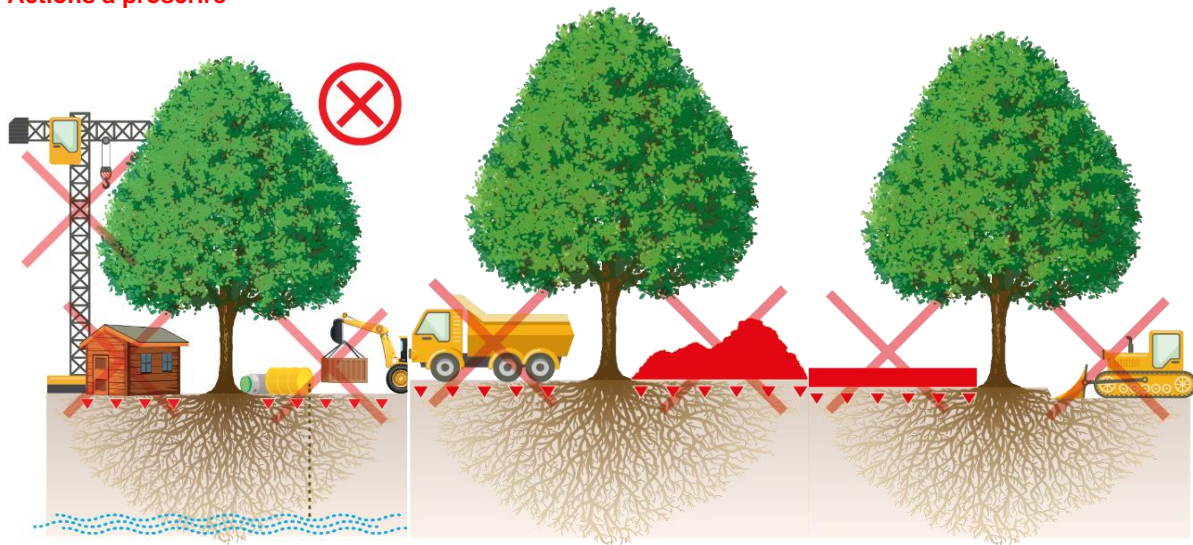
Mesures à soumettre préalablement auprès du Service de l'environnement, Av. de Bois-Bougy 5 – 1260 Nyon

Les mesures de protection à mettre en place ainsi que les travaux interdits à proximité des arbres sont explicités et détaillés dans la Directive d'application du Règlement communal de protection des arbres

Mesures de protection



Actions à proscrire



Formulaire d'attestation du respect des exigences de protection contre le bruit pour pompe à chaleur air/eau

Évaluation des émissions sonores d'une pompe à chaleur (PAC) air/eau avec puissance de chauffe jusqu'à 40 kW

Requérant	ÀNDRE, FRANCOIS		
Adresse	Promenade du Mont-Blanc	N° parcelle	1563
NPA/Lieu	1260 Nyon	Autorisation construction n°	234820

Fournisseur	Viessmann (Schweiz) AG	Modèle, type	Vitocal 200-A AWCI-AC 201.A07
Puissance de chauffe (A2/W35)	5 kW	Puissance acoustique selon A2	59 dB(A)
Puissance de chauffe (A-7/W35)	7.5 kW	Puissance acoustique selon ErP (A7/W47-55)	55 dB(A)
Puissance de chauffe (Nachtbetrieb maximal)	5.2 kW	Puiss. acoustique, régime max. de jour	59 dB(A)
		Puiss. acoustique, régime max. de nuit	55 dB(A)

Type d'installation	Installation intérieure		
Locaux à usage sensible au bruit au lieu de réception	Locaux d'habitation	Jour	Nuit
Valeur de planification au récepteur	DS II (zone d'habitation)	55 dB(A)	45 dB(A)

Respect des valeurs limites d'exposition

Niveau de puissance acoustique		59 dB(A)	59 dB(A)
Conversion du niveau sonore		-11 dB	-11 dB
Correction de la direction D_c	Ouverture de façade/puits sur la façade (< 3m de distance par rapport au mur)	6 dB	6 dB
Distance jusqu'au récepteur	11 m	-20.8 dB	-20.8 dB
Mesures de protection contre le bruit	Saut-de-loup, 1.5-2 m de haut (jusqu'à -5 dB): -5 dB	-5 dB	-5 dB
Niveau sonore L_{pA} au récepteur		28.2 dB(A)	28.2 dB(A)

Facteurs de correction

Correction de niveau K1	pour installations de chauffage	5 dB	10 dB
Correction de niveau K2	légèrement audible (régime normal) + 2dB	2 dB	2 dB
Correction de niveau K3 (impulsions)	non audible	0 dB	0 dB
Correction du temps de fonctionnement	Fonctionnement continu	0 dB	0 dB
Niveau d'évaluation L_r		35.2 dB(A)	40.2 dB(A)

Formulaire d'attestation du respect des exigences de protection contre le bruit pour pompe à chaleur air/eau

Évaluation des émissions sonores d'une pompe à chaleur (PAC) air/eau avec puissance de chauffe jusqu'à 40 kW

Examen des mesures préventives

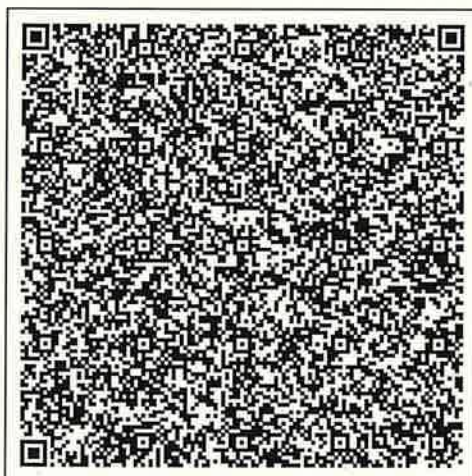
Installation intérieure	Oui
Niveau de puissance acoustique	
emplacement optimisé	non vérifié
Mode chuchotement non activé car	Non vérifié
Autres mesures préventives	D'autres mesures de protection contre le bruit visant à limiter préventivement les émissions n'ont pas été examinées.

Lärmbeurteilung

Respect des valeurs limites d'exposition	Oui	La valeur limite est respectée
Évaluation du respect du principe de prévention	Non	

Les exigences selon l'art. 7 de l'ordonnance sur la protection contre le bruit ne sont pas respectées. D'autres mesures sont nécessaires pour garantir le respect des valeurs limites d'exposition et/ou d'autres mesures préventives doivent être étudiées.

→ [Vers le formulaire online](#)



Pour toutes questions

Auteur: Arcadie, info@arcadie.archi, 41 21 622 08 61

Lieu, Date

Lausanne, 12.07.2024

Signature

Annexes

- Plan de situation avec emplacement de la pompe à chaleur / açade
- Plans du logement
- Feuille de données avec indication de la puissance acoustique
- Documentation sur les mesures de protection contre le bruit

Formulaire d'attestation du respect des exigences de protection contre le bruit pour pompe à chaleur air/eau

Évaluation des émissions sonores d'une pompe à chaleur (PAC) air/eau avec puissance de chauffe jusqu'à 40 kW

Requérant	ANDRE, FRANCOIS		
Adresse	Promenade du Mont-Blanc	N° parcelle	1563
NPA/Lieu	1260 Nyon	Autorisation construction n°	234820

Fournisseur	Viessmann (Schweiz) AG	Modèle, type	Vitocal 200-A AWCI-AC 201.A07	
Puissance de chauffe (A2/W35)	5 kW	Puissance acoustique selon A2	59 dB(A)	
Puissance de chauffe (A-7/W35)	7.5 kW	Puissance acoustique selon ErP (A7/W47-55)	55 dB(A)	
Puissance de chauffe (Nachtbetrieb maximal)	5.2 kW	Puiss. acoustique, régime max. de jour	59 dB(A)	
		Puiss. acoustique, régime max. de nuit	55 dB(A)	

Type d'installation	Installation intérieure		
Locaux à usage sensible au bruit au lieu de réception	Locaux d'habitation	Jour	Nuit
Valeur de planification au récepteur	DS II (zone d'habitation)	55 dB(A)	45 dB(A)

Respect des valeurs limites d'exposition

Niveau de puissance acoustique		59 dB(A)	59 dB(A)
Conversion du niveau sonore		-11 dB	-11 dB
Correction de la direction D_c	Ouverture de façade/puits sur la façade (< 3m de distance par rapport au mur)	6 dB	6 dB
Distance jusqu'au récepteur	11 m	-20.8 dB	-20.8 dB
Mesures de protection contre le bruit	Saut-de-loup, 1.5-2 m de haut (jusqu'à -5 dB): -5 dB	-5 dB	-5 dB
Niveau sonore L_{pA} au récepteur		28.2 dB(A)	28.2 dB(A)

Facteurs de correction

Correction de niveau K1	pour installations de chauffage	5 dB	10 dB
Correction de niveau K2	légèrement audible (régime normal) + 2dB	2 dB	2 dB
Correction de niveau K3 (impulsions)	non audible	0 dB	0 dB
Correction du temps de fonctionnement	Fonctionnement continu	0 dB	0 dB
Niveau d'évaluation L_r		35.2 dB(A)	40.2 dB(A)

Formulaire d'attestation du respect des exigences de protection contre le bruit pour pompe à chaleur air/eau

Évaluation des émissions sonores d'une pompe à chaleur (PAC) air/eau avec puissance de chauffe jusqu'à 40 kW

Examen des mesures préventives

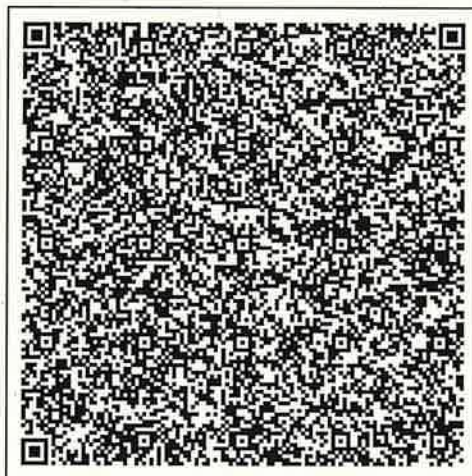
Installation intérieure	Oui
Niveau de puissance acoustique	
mplacement optimisé	non vérifié
Mode chuchotement non activé car	Non vérifié
Autres mesures préventives	D'autres mesures de protection contre le bruit visant à limiter préventivement les émissions n'ont pas été examinées.

Lärmbeurteilung

Respect des valeurs limites d'exposition	Oui	La valeur limite est respectée
Évaluation du respect du principe de prévention	Non	

Les exigences selon l'art. 7 de l'ordonnance sur la protection contre le bruit ne sont pas respectées. D'autres mesures sont nécessaires pour garantir le respect des valeurs limites d'exposition et/ou d'autres mesures préventives doivent être étudiées.

→ [Vers le formulaire online](#)



Pour toutes questions

Auteur: Arcadie, info@arcadie.archi, 41 21 622 08 61

Lieu, Date

Lausanne, 12.07.2024

Signature

Annexes

- Plan de situation avec emplacement de la pompe à chaleur / açade
- Plans du logement
- Feuille de données avec indication de la puissance acoustique
- Documentation sur les mesures de protection contre le bruit

Formulaire d'attestation du respect des exigences de protection contre le bruit pour pompe à chaleur air/eau

Évaluation des émissions sonores d'une pompe à chaleur (PAC) air/eau avec puissance de chauffe jusqu'à 40 kW

Requérant	ANDRE, FRANCOIS		
Adresse	Promenade du Mont-BLanc	N° parcelle	1563
NPA/Lieu	1260 Nyon	Autorisation construction n°	234820

Fournisseur	Viessmann (Schweiz) AG	Modèle, type	Vitocal 200-A AWCI-AC 201.A07
Puissance de chauffe (A2/W35)	5 kW	Puissance acoustique selon A2	59 dB(A)
Puissance de chauffe (A-7/W35)	7.5 kW	Puissance acoustique selon ErP (A7/W47-55)	55 dB(A)
Puissance de chauffe (Nachtbetrieb maximal)	5.2 kW	Puiss. acoustique, régime max. de jour	59 dB(A)
		Puiss. acoustique, régime max. de nuit	55 dB(A)

Type d'installation	Installation intérieure		
Locaux à usage sensible au bruit au lieu de réception	Locaux d'habitation	Jour	Nuit
Valeur de planification au récepteur	DS II (zone d'habitation)	55 dB(A)	45 dB(A)

Respect des valeurs limites d'exposition

Niveau de puissance acoustique		59 dB(A)	59 dB(A)
Conversion du niveau sonore		-11 dB	-11 dB
Correction de la direction D_c	Ouverture de façade/puits sur la façade (< 3m de distance par rapport au mur)	6 dB	6 dB
Distance jusqu'au récepteur	11 m	-20.8 dB	-20.8 dB
Mesures de protection contre le bruit	Saut-de-loup, 1.5-2 m de haut (jusqu'à -5 dB): -5 dB	-5 dB	-5 dB
Niveau sonore L_{pA} au récepteur		28.2 dB(A)	28.2 dB(A)

Facteurs de correction

Correction de niveau K1	pour installations de chauffage	5 dB	10 dB
Correction de niveau K2	légèrement audible (régime normal) + 2dB	2 dB	2 dB
Correction de niveau K3 (impulsions)	non audible	0 dB	0 dB
Correction du temps de fonctionnement	Fonctionnement continu	0 dB	0 dB
Niveau d'évaluation L_r		35.2 dB(A)	40.2 dB(A)

Formulaire d'attestation du respect des exigences de protection contre le bruit pour pompe à chaleur air/eau

Évaluation des émissions sonores d'une pompe à chaleur (PAC) air/eau avec puissance de chauffe jusqu'à 40 kW

Examen des mesures préventives

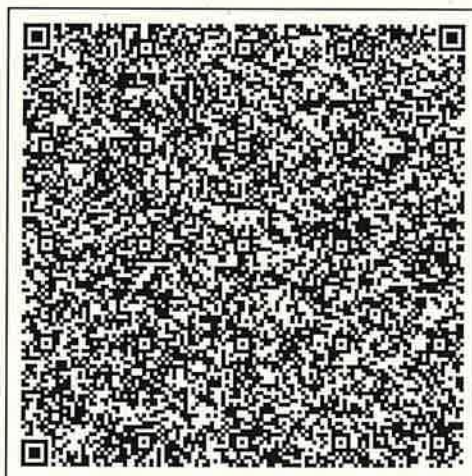
Installation intérieure	Oui
Niveau de puissance acoustique	
emplacement optimisé	non vérifié
Mode chuchotement non activé car	Non vérifié
Autres mesures préventives	D'autres mesures de protection contre le bruit visant à limiter préventivement les émissions n'ont pas été examinées.

Lärmbeurteilung

Respect des valeurs limites d'exposition	Oui	La valeur limite est respectée
Évaluation du respect du principe de prévention	Non	

Les exigences selon l'art. 7 de l'ordonnance sur la protection contre le bruit ne sont pas respectées. D'autres mesures sont nécessaires pour garantir le respect des valeurs limites d'exposition et/ou d'autres mesures préventives doivent être étudiées.

→ [Vers le formulaire online](#)



Pour toutes questions

Auteur: Arcadie, info@arcadie.archi, 41 21 622 08 61

Lieu, Date

Lausanne, 12.07.2024

Signature

Annexes

- Plan de situation avec emplacement de la pompe à chaleur / açade
- Plans du logement
- Feuille de données avec indication de la puissance acoustique
- Documentation sur les mesures de protection contre le bruit

COMMUNE DE NYON

Relevé arbres

Nyon, le 22 août 2024

Echelle 1 : 250



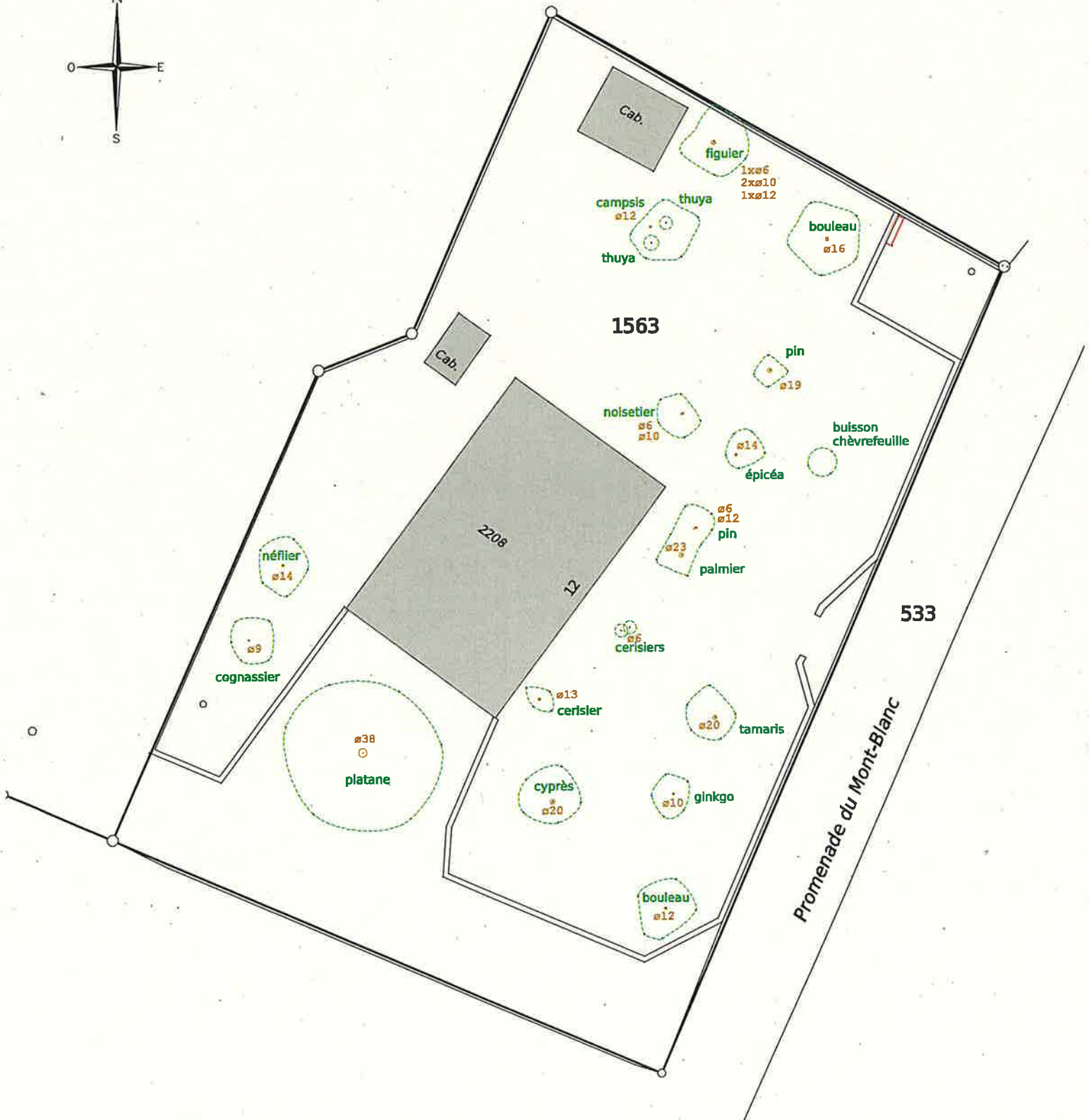
Bovard & Fritsché SA

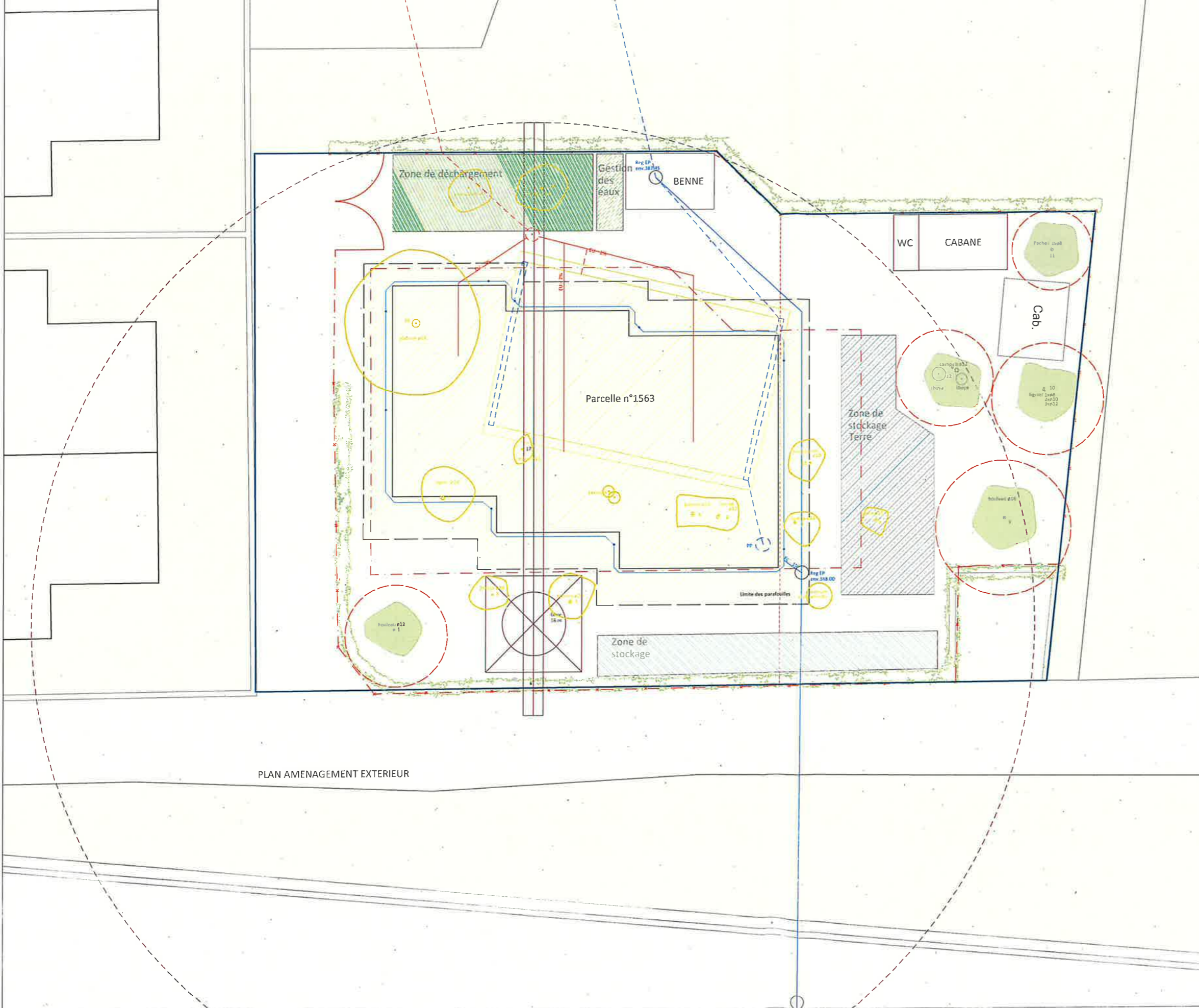
Route de St-Cergue 23 1260 NYON Tél. 022 361 17 42 E-Mail : info@bfig.ch Site : www.bfig.ch

Géomètre - Génie rural - Génie civil
Système d'information du territoire

Dossier technique : 6085

Fichier : nyon\6085\arbre\plan\6085arbre.pdf





PLAN AMENAGEMENT EXTERIEUR

- LÉGENDE**
- Limite de propriété
 - - - Limite de construction
 - Surface végétalisée
 - Surface semi-perméable
 - - - Limites de parafouilles
 - Gestion des eaux
 - Zone de stockage terre
 - Zone de stockage
 - Zone de déchargement
 - Zone béton
 - ××× Clôture et protection végétation
 - - - Clôture chantier
 - arbres conservés protections
 - - - EP Existant
 - - - EU Existant
 - EP Projet
 - EU Projet
 - Eléments supprimés
 - Eléments projetés
 - Drain projeté

Arbres abattus	
2 - SAPIN / ABIES ALBA	7 - EPICEA PLEUREUR / PICEA ABIES INVERSA
3 - GINKGO / GINKGO BILOBA	
4 - TAMARIS / TAMARIX GALLICA	8 - CEDRE (MALADE) / CEDRUS
5 - PALMIER / ELAEIS GUINEFENSIS JACO	16 - PLATANE / PLATANUS ACERIFOLIA
6 - PIN / PINUS SYLVETRUS	17 - CERISER

Arbres conservés	
1 - BOULEAU / BETULA PENDULA	11 - PECHER / PRUNUS PERSICA
9 - BOULEAU PLEUREUR / BETULA PENDULA YOUNGII	12 - GLYCINE ARBRE / WISTERIA SINENSIS
10 - FIGUIER / FICUS CARICA	

Arbres déplacés	
13 - NOISETIER / CORYLUS AVELLANA	15 - COGNASSIER / CYDONIA OBLONGA
14 - NEFLIER / MESPILUS GERMANICA	





10)



9)



11)



13)



7)



6)



8)



5)



4)



3)



1)



2)



16)



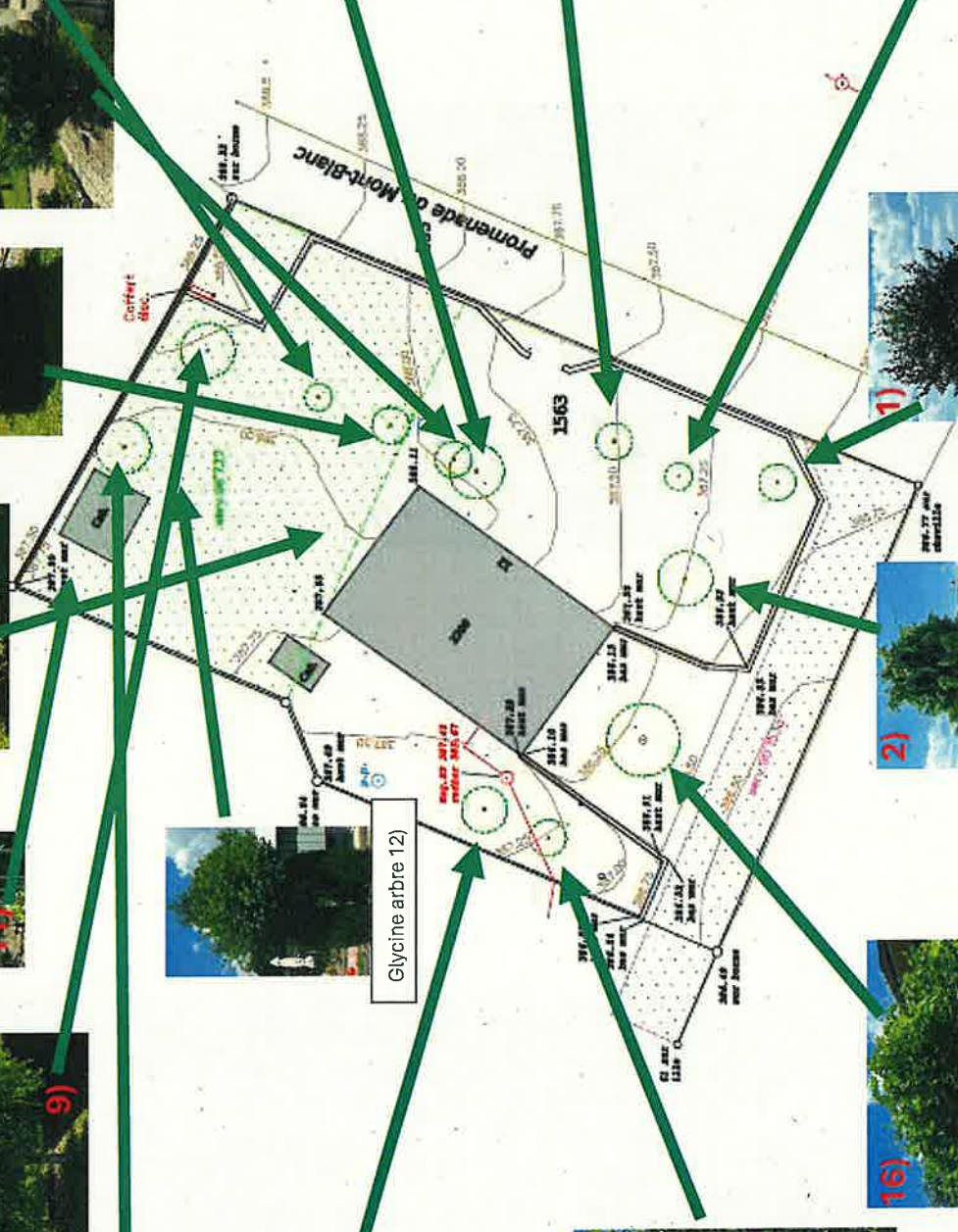
15)



14)



Glycine arbre 12)



Relevé des arbres présents sur la parcelle n°1563 - Nyon

- 1) Bouleau de l'Himalaya
Betula utilis
Etat sanitaire : Sain
Conservé



- 2) Sapin noble
Abies nobilis
Etat sanitaire : Sain
Non-conservé



- 3) Arbres aux 40 écus
Ginkgo biloba
Etat sanitaire : Sain
Non-conservé



- 4) Tamaris de Printemps
Tamarix tetrandra
Etat sanitaire : Sain
Non-conservé



Relevé des arbres présents sur la parcelle n°1563 - Nyon

- 5)
Palmier chanvre
Trachycarpus fortunei
Etat sanitaire : Sain
Non-conservé



- 7)
Epicea pleureur
Picea abies 'Inversa'
Etat sanitaire : Sain
Non-conservé



- 6)
Pin sylvestre
Pinus sylvestris
Etat sanitaire : Sain
Non-conservé



- 8)
Cèdre de l'Himalaya
Cedrus deodara
Etat sanitaire : Malade (dessèchement)
Non-conservé



Relevé des arbres présents sur la parcelle n°1563 - Nyon



9)
Bouleau pleureur
Betula pendula 'Youngii'
Etat sanitaire : Sain
Conservé



10)
Figuier
Ficus carica
Etat sanitaire : Sain
Conservé



11)
Pêcher
Prunus persica
Etat sanitaire : Sain
Conservé



12)
Glycine en arbre
Wisteria sinensis
Etat sanitaire : Sain
Conservé

Relevé des arbres présents sur la parcelle n°1563 - Nyon



13)
Noisetier pourpre
Corylus avellana purpurea
Etat sanitaire : Sain
Déplacé selon plan amex



15)
Cogniassier
Cydonia oblonga
Etat sanitaire : Sain
Déplacé selon plan amex



14)
Néflier du Japon
Eriobotrya japonica
Etat sanitaire : Sain
Déplacé selon plan amex



16)
Platanus
Platanus x hispanica
Etat sanitaire : Sain
Non-conservé

PROCURATION

Le Soussigné :

- **François ANDRE**, à Crassier,

Déclare donner ici tous pouvoirs à :

- **ROMANENS CREATION SA**, route de Founex 98 à Coppet,

Afin de signer tous documents permettant la mise à l'enquête publique du projet suivant :

**Commune de Nyon, parcelle n°1563
Construction de trois logements groupés avec 5 places de parc**

Document établi le 26 août 2024

François ANDRE

